



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 22187

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), avec ses 32 000 agents, intègre dans sa politique des ressources humaines une dimension marquée en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La politique d'égalité est mise en oeuvre dans des structures très diverses : directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, établissements locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole, établissements d'enseignement supérieur agricole, établissements publics nationaux sous tutelle. Enfin, en directions départementales interministérielles, une part importante des cadres et agents est composée d'agents du MAAF. Les données du bilan social 2011, partiellement gérées, montrent sur plusieurs points une position favorable des femmes au sein du ministère : présence importante des femmes dans certains corps de catégorie A+, notamment les inspecteurs de la santé publique vétérinaire ou les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts. La proportion de femmes à des postes de responsabilité dans l'administration centrale du ministère (chefs de services ou sous-directeurs) est assez proche du seuil des 40%. Par ailleurs, certaines difficultés notamment sur la question de conjuguer vie familiale et obligations professionnelles en particulier à certains moments de la carrière des femmes, subsistent et font l'objet d'un examen attentif. Un plan d'action en matière de ressources humaines a donc été élaboré qui vise à améliorer les données statistiques (sur certains corps techniques en particulier) ; à diminuer les freins réels ou ressentis aux évolutions de carrière des femmes ; à engager un travail en concertation avec les différents acteurs impliqués, organisations syndicales du ministère notamment. Enfin, en ce qui concerne la situation au cabinet du ministre délégué, tous les efforts sont mis en oeuvre pour atteindre la parité hommes/femmes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22187

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agroalimentaire

Ministère attributaire : Agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3160

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4430